

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 47/2024

Séance du 4 décembre 2024 - 9h00

Création d'un poste de Géomaticien(ne)

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 décembre 2024 à 9h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 27 novembre 2024, sous la présidence de Rémi JUSTINIEN.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Jean-Philippe PLEZ, Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, et Richard GUERIT, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan
Bruno BESSAGUET, UNIMA.

Membres excusés :

Thierry LESAUVAGE et Alain BURNET, Ville de Rochefort ;
Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET et Jean PROU, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LÉONARD, UNIMA.

Membres absents :

Jean-Claude DESRENTES, Chambre d'agriculture de Charente-Maritime

Missions

Administrateur des bases de données géographiques : en charge de l'acquisition, la production, la gestion, la documentation, l'exploitation et la diffusion de l'information géographique. Contribue à la mise en cohérence et au traitement des données. Anime la réflexion autour de l'usage de l'information géographique et met à disposition son expertise technique et méthodologique en interne comme en externe (groupes de travail nationaux et régionaux).

Chargé de mission : participe à la compréhension ou la définition des besoins et des solutions techniques à mettre en œuvre afin d'apporter des réponses à des besoins d'état des lieux ou de connaissance au service des politiques publiques (ingénierie de projet), prend en charge le développement de chaînes de traitements informatiques semi-automatisées, avec un haut degré d'autonomie.

Activités

- **Co-animation et administration des données géographiques du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides (RPDZH) :**

Réseau d'acteurs (utilisateurs et gestionnaires de milieux aquatiques) lancé en 2009 ayant pour objectif la mise en relation, la diffusion d'informations sur les acteurs et les actions en milieux

aquatiques sur les bassins hydrographiques Adour-Garonne, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Artois-Picardie et Rhin-Meuse.

- Administration des bases de données géographiques et enrichissement du système d'information « Acteurs - Actions » en zones humides :
 - o Modélisation, mise en œuvre et mise à disposition de bases de données géographiques ;
 - o Analyses, corrections géométriques, structuration et optimisation de données partenariales ;
 - o Catalogage de données et services à références spatiales (métadonnées).
- Rédaction des conventions d'échanges de données, suivi des relations, procédures de mises à jour et évolutions ;
- Valorisation sur internet des bases de données géographiques via l'administration d'une interface cartographique.
- **Référent Occupation du sol (OCS) sur la thématique zones humides et référent en modélisation du fonctionnement hydraulique des marais littoraux ;**
- **Analyse décisionnelle multi-thématiques (état des lieux, diagnostic etc.) :** Conception de chaînes de traitements informatiques semi-automatisées dédiés à la gestion de flux importants de données et les traitements associés, et d'assurer une pérennité des études dans le temps avec des systèmes évolutifs permettant de mettre à jour ou d'enrichir les résultats des études au fil de l'eau (traitement FME) ;
- **Contrôle, harmonisation et intégration d'inventaires de zones humides :** données géographiques locales, hétérogènes (échelle, structure, etc.) ;
- **Représentation du Forum des Marais Atlantiques (FMA) (depuis 2003) au Groupe de Pilotage de l'Information Géographique sur l'Eau (GPIGE) ;**
- **Développement de méthodes de conception de référentiels géographiques :**
 - Suivi du partenariat avec les acteurs locaux, les experts des organisations régionales et nationales ;
 - Études de faisabilité technique et d'opportunité, analyses de l'existant, rédaction des cahiers des charges ;
 - Réalisation de tests et prototypes sur des territoires pilotes, acquisition des données de terrain ;
 - Présentation des résultats et conseils de mise en œuvre : rédaction de spécifications techniques et cahiers de préconisations, interventions lors de réunions, de séminaires et de colloques ;
 - Animation de journées d'informations et d'échanges sur la conception des SIG « Milieux Aquatiques » et sur l'utilisation de logiciels de systèmes d'Informations Géographiques (SIG) (QGIS, ArcGis, MapInfo...).
- **Encadrement technique de stagiaires SIG.**

Les compétences techniques, professionnelles et relationnelles ainsi que les qualités recherchées sont décrites dans la fiche de pose en annexe de la délibération.

Ce poste sera pourvu par un agent de catégorie B à temps complet. L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :

- L332-8 1° lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
- L332-8 2° pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

La rémunération proposée est fixée entre l'échelon 1 et l'échelon 13 de la grille des techniciens territoriaux du barème des traitements de la fonction publique.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De remplacer le poste de Chargé(e) de mission SIG créé par délibération n°15/2018 par le poste de Géomaticien(ne) à compter du 1er janvier 2025 ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 8

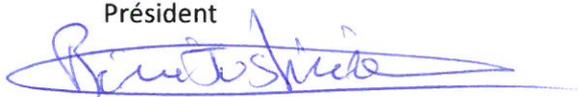
Votes :

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Rémi JUSTINIEN
Président



Le secrétaire de séance
Bruno BESSAGUET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
Sous le N° 017-251710398-2024 _ _ _ _ -- _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ -- _ _
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : _ _ / _ _ / 2024

AR Prefecture

017-251710398-20241204-2024DEC015-DE
Reçu le 11/12/2024